

## Appel aux citoyens

### Constitution d'un Comité de Pilotage "Energie" et "Climat"

#### Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat

En adhérant à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie initiée par l'Union Européenne (« Covenant of Mayors ») en juin 2013 et en renouvelant cet engagement en décembre 2022, la Commune de Flobecq s'est engagée, pour son territoire, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 2006 (projet 'Pollec'), d'acquiescer la neutralité climatique d'ici 2050 ('Convention des Maires') et adopter une approche visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter.

Dans ce cadre, la Commune s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), feuille de route qui balise les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces engagements.

Pour sélectionner les actions qui composeront ce plan d'actions et aider à les mettre en œuvre, un comité de pilotage sera mis en place, composé des principaux services communaux, du CPAS et de mandataires communaux, auxquels seront associés trois citoyens, résidant ou travaillant dans la Commune (habitants, associations locales, commerçants, entreprises et professions libérales, écoles, centres culturels, coopératives citoyennes, ...).

Toute personne intéressée à participer aux réflexions de ce comité de pilotage est invitée à transmettre sa demande de participation avant le 30 juin 2023 par e-mail à l'adresse [info@flobecq.be](mailto:info@flobecq.be) avec ses coordonnées et ses motivations. Dans les 15 jours calendrier, une réponse est adressée par le service urbanisme/environnement.

Vous trouverez ci-dessous les informations suivantes :

- [Objectif du comité de pilotage](#)
- [Missions du comité de pilotage](#)
- [Composition du comité de pilotage](#)
- [Modalités de participation](#)
- [Engagement des participants](#)
- [Rôles de chaque partie](#)
- [Planning](#)

## Objectif du comité de pilotage

L'objectif du comité de pilotage du PAEDC est d'assurer une contribution et une adhésion des citoyens et autres représentants des forces vives de la commune au PAEDC, tout en leur donnant un droit de regard sur le contenu et la mise en œuvre du PAEDC.

## Missions

- Prendre connaissance du diagnostic du territoire : inventaire de référence des émissions - bilans patrimonial et communal -, vulnérabilité au changement climatique, cadre actuel des politiques, potentiel des énergies renouvelables ;
- Elaborer et soumettre aux autorités communales une proposition en matière de :
  - vision concrète décrivant l'avenir souhaité ;
  - actions relatives à l'atténuation, l'adaptation et la précarité énergétique. Les actions pourront être menées par la commune ou tout acteur du territoire à même d'agir dans l'intérêt collectif ;
  - aspects organisationnels tels la communication, le financement des actions, mobilisation d'acteurs, ...
- Suivre la mise en œuvre des actions d'Énergie Durable et du Climat ;
- Proposer périodiquement d'éventuelles adaptations et/ou modifications du PAEDC.

## Composition du comité de pilotage

- Principaux services communaux : direction, finances, aménagement du territoire/urbanisme, environnement, mobilité, travaux, énergie, communication, enseignement, culture ;
- CPAS ;
- Tout citoyen sans discrimination de min. 16 ans d'âge, résidant ou travaillant dans la Commune (habitants, associations locales - asbl et associations de fait -, commerçants, entreprises et professions libérales, écoles, comités de quartier, centres culturels, coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable, ...).

## Modalités de participation

Toute personne intéressée envoie sa demande de participation par e-mail à l'adresse [info@flobecq.be](mailto:info@flobecq.be) avec ses coordonnées et ses motivations. Dans les 15 jours calendrier, une réponse est adressée par le service urbanisme/environnement.

## Engagement des participants

- Œuvrer dans l'intérêt général de la Commune et de ses habitants ;
- Respecter la charte du comité de pilotage.

## Rôles de chaque partie

- Le service urbanisme/environnement de la commune, le coordinateur du PAEDC et l'échevin en charge de la thématique :
  - Rédiger le PAEDC ;
  - Proposer au comité de pilotage des objectifs d'atténuation par secteur et des actions ;
  - Susciter un débat contradictoire et aboutir à une proposition concertée ;
  - Veiller à une répartition équitable dans la prise de parole ;
  - Envisager la faisabilité des propositions du comité de pilotage et évaluer l'opportunité des propositions d'actions ;
  - Assurer la gestion administrative des réunions, y compris la rédaction des comptes rendus ;
  - Informer le Collège communal des avancées, défendre auprès du Collège communal les moyens budgétaires requis, requérir les décisions du Collège ou du Conseil, éclairer le comité de pilotage sur les décisions politiques concernant les présentes missions ;
  - Soutenir sur le plan logistique, méthodologique et administratif, les participants dans la mise en œuvre des actions retenues dans le PAEDC.
- Les citoyens :
  - Valider collectivement les objectifs sectoriels de réduction des émissions de CO2 ;
  - Elaborer et sélectionner les actions visant à atteindre ces objectifs, mettre en œuvre certaines actions ;
  - S'informer, analyser et débattre afin d'émettre un avis collectif sur tout projet envisagé par la Commune.

## Planning

- Première réunion de validation des objectifs sectoriels et des actions ;
- Présentation du retour du Collège communal par rapport aux conclusions de la réunion précédente et validation du PAEDC ;
- Min. 2 réunions par an pour suivre la mise en œuvre et proposer des adaptations ;
- Des réunions supplémentaires peuvent être organisées au gré de l'actualité des actions et d'éventuelles nouvelles opportunités se présentant sur le territoire communal.